

Programme et Budget 2023

Direction des finances (DFI)
Direction de l'administration et du cabinet (DACAB)
Direction des politiques,
de la régulation et des marchés (DPRM)





UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Programme et budget de 2023

Berne 2022

Table des matières	Page
Préface	5
Partie I – Contexte	7
1. Stratégie postale d'Abidjan et Plan d'activités d'Abidjan pour la période 2021–2025	9
2. Du plan d'activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2023	10
 Partie II – Budget pour 2023	 17
1. Aperçu du budget pour 2023 par programme	19
2. Fiches de programme	20
Pilier stratégique 1 – Forum	20
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques	26
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances	32
Soutien fonctionnel	35
3. Budget présenté par nature des charges et des produits	41
 Annexes	 45
1 Système de financement du budget de l'Union	47
1.1 Introduction	47
1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union	47
1.3 Fonctionnement des trois piliers	48
1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union	49
2 Contributions des Pays-membres	49
2.1 Introduction	49
2.2 Évolution annuelle des contributions	49
3 Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2023	50

Préface

Depuis le Congrès d'Istanbul 2016, le document relatif au budget annuel de l'UPU (évoqué dans le Règlement financier de l'UPU sous le terme «Programme et budget») est élaboré en se fondant sur le plan d'activités quadriennal approuvé par le Congrès et est révisé chaque année notamment pour tenir compte du plafond annuel applicable au budget ordinaire. L'élaboration du budget est sous-tendue par la définition de buts et d'un plan de travail et vise à s'assurer que ce dernier puisse être financé.

La Stratégie postale d'Abidjan (SPA) et le plan de travail pour 2021–2025 ont été approuvés par le Congrès en août 2021 à cette fin précise. Ces documents exhaustifs comprennent non seulement des indicateurs de performance, des objectifs et une estimation des besoins en matière de financement, mais également des livrables et un calendrier détaillés. En ce sens, ils favorisent une plus grande efficacité grâce à une meilleure préparation, en s'appuyant sur les méthodes de travail mises en place au début du cycle 2017–2020.

Le Programme et budget comprend des informations budgétaires détaillées pour chaque but, chaque programme et chaque projet prévu par l'organisation pour l'année à venir ainsi que des détails sur les moyens de financement des diverses initiatives (budget ordinaire ou fonds extrabudgétaires).

Le présent document n'est pas simplement préparé pour répondre aux exigences du Règlement financier de l'UPU. Il est également destiné à fournir aux acteurs de l'UPU les informations essentielles dont ils ont besoin, dans un souci d'exactitude et de transparence quant à l'allocation des ressources humaines et financières aux diverses activités de l'Union.

Ce document est découpé en deux parties principales. La première partie présente le contexte général en présentant brièvement la Stratégie postale d'Abidjan et le plan d'activités associé ainsi que des explications sur la manière dont ces documents sont reflétés dans le Programme et budget. La deuxième partie comporte les principales informations sur le budget pour 2023, y compris un aperçu du budget global et du budget spécifique à chaque programme (appelé «fiche de programme») ainsi que la ventilation agrégée par type de charge et de produit.

Enfin, les annexes apportent des informations supplémentaires sur le système de financement du budget de l'Union et sur la répartition des Pays-membres en 2023 selon leur mode de contribution.

Masahiko Metoki
Directeur général

Partie I – Contexte

1. Stratégie postale d'Abidjan et Plan d'activités d'Abidjan pour la période 2021–2025

L'UPU a rédigé une feuille de route ambitieuse pour le cycle 2021–2025 intitulée «Stratégie postale d'Abidjan» qui a été approuvée par le Congrès d'Abidjan 2021. La SPA représente l'aboutissement d'un processus vaste et inclusif auquel de nombreux acteurs issus de plus de 170 pays et territoires membres ont activement participé grâce à plusieurs séries d'analyse de données, de consultations, d'échanges, de discussions et de sessions de rédaction.

Cette nouvelle stratégie réaffirme la mission de l'UPU, inscrite dans sa Constitution, qui est de «stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants de la planète».

Pour mener à bien cette mission dans le respect des Objectifs de développement durable des Nations Unies, une vision à long terme est nécessaire: la «Vision postale pour 2030» constitue un message incitant tous les acteurs clés du secteur postal à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines. Les gouvernements sont ainsi invités à réduire les écarts de développement postal en utilisant le réseau postal pour favoriser le développement socioéconomique. Les régulateurs sont appelés à harmoniser et à consolider les cadres relevant de leur responsabilité. Les opérateurs sont incités à améliorer leurs performances en se diversifiant et en renforçant leurs opérations. Les autres acteurs sont encouragés à s'associer davantage au monde postal, ce qui entraînera des changements concernant le rôle de l'UPU.

Afin d'œuvrer à la concrétisation de la Vision postale pour 2030 tout au long de la période 2021–2025, l'UPU, en tant qu'institution des Nations Unies, doit coordonner son action autour de trois principaux piliers stratégiques, qui synthétisent ce que l'organisation cherchera à devenir et à atteindre d'ici à 2025:

- 1° Pilier stratégique 1 – Forum.
- 2° Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques.
- 3° Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances.

L'objectif du premier pilier consiste à renforcer le mandat de l'UPU en tant que principal forum pour les acteurs du secteur postal. Dans le cadre du second pilier, il est prévu de renforcer le rôle de l'UPU en tant que fournisseur de solutions techniques abordables pour les acteurs du secteur postal. Le troisième pilier vise à faire en sorte que l'UPU devienne le principal centre de connaissances du secteur postal.

L'objectif de chaque pilier sera atteint grâce à divers types de solutions proposées par l'UPU et présentées brièvement dans le tableau suivant:

<i>Pilier stratégique 1 – Forum</i>	<i>Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques</i>	<i>Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	2.1 Conseil et renforcement des capacités	3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés
1.2 Traités et arrangements internationaux	2.2 Solutions informatiques	3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis
1.3 Mécanismes de règlement	2.3 Normes	3.3 Stockage et protection de données

Pour obtenir les résultats espérés pour chacun de ces piliers stratégiques, il est nécessaire d'accorder plus d'importance aux nouveaux produits et services, d'améliorer la solidité financière grâce à de nouveaux modèles de financement, de déployer des efforts pour se doter d'un personnel diversifié et extrêmement compétent ainsi que de renforcer la régionalisation.

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, plusieurs propositions ont été élaborées pour chaque type de solution de l'UPU liée à chaque pilier stratégique. Ces propositions comprennent des informations détaillées sur les résultats attendus à la fin de chaque année, une estimation des ressources financières nécessaires et une liste de livrables à réaliser pour chaque réunion du Conseil compétent. De plus amples détails sur ces éléments figurent dans le document contenant les propositions de travail du Plan d'activités d'Abidjan.

Pendant la période 2021–2025, les résultats de ce plan exhaustif feront l'objet de contrôles, d'évaluations et de rapports réguliers sur la mise en œuvre de la stratégie. Sur la base de ce suivi, le plan d'activités pourrait éventuellement être ajusté si de nouvelles circonstances surgissaient durant la période 2021–2025, notamment en ce qui concerne le financement.

2. Du plan d'activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2023

Le Plan d'activités d'Abidjan pour 2021–2025 constitue la base du Programme et budget de 2023, lequel est soumis à l'approbation du CA. De cette manière, un lien direct est établi entre la stratégie, les travaux détaillés prévus pour le cycle et le budget spécifique nécessaire à leur mise en œuvre.

La structure budgétaire reflète la stratégie et le plan d'activités: les différentes sections du budget sont organisées par pilier stratégique (but), par catégorie de solution de l'UPU (programme) et par proposition de travail. Un numéro spécifique (OPP – «objectif/programme/proposition») est attribué à chaque proposition de travail afin de faire facilement le lien avec le pilier correspondant et la catégorie de solution concernée. Par exemple, la proposition de travail 2.3.1 correspond à la première proposition de travail de la troisième catégorie de solutions (normes) du deuxième pilier stratégique (fournisseurs de solutions techniques).

Par ailleurs, dans le cadre de ce document, les activités de support fonctionnel (ressources humaines, finances, etc.) sont regroupées sous un autre pilier stratégique, à savoir le pilier 4.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de l'ensemble des propositions de travail, réparties par pilier stratégique et par catégorie de solution de l'UPU.

Pilier stratégique 1 – Forum

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques
	1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie
	1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat
	1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat
	1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat
	1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat
	1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat
	1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat
	1.1.11	Douanes – Secrétariat
	1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat
	1.1.13	Sécurité – Secrétariat
	1.1.14	Transport – Événements
	1.1.15	Événements et réunions .POST
	1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques
	1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale
	1.1.18	Services financiers postaux 4 – Développement des services postaux de paiement – Pratiques exemplaires
	1.1.19	Rémunération 2 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.1.20	Comité consultatif – Engagement des acteurs du secteur postal élargi
	1.1.21	Marketing direct 1 – Événements relatifs au marketing direct

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	1.1.22	Environnement et développement durable 3 – Événements en faveur de l'environnement et du développement durable
	1.1.23	Politique postale et régulation 3 – Événements et réunions concernant le service universel, la régulation et la politique postale
	1.1.24	Commerce 3 – Événements commerciaux
	1.1.25	Organisation des sessions du CA et du CEP
	1.1.26	Organisation du Congrès
	1.1.27	Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi
1.2 Traités et arrangements internationaux	1.2.1	Amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.2	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.3	Respect des normes opérationnelles – Arrangements internationaux
	1.2.4	Questions opérationnelles et comptables – Traités et arrangements internationaux
	1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux
	1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités
	1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux
	1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux
	1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux
	1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux
	1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement
	1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale
1.3 Mécanismes de règlement	1.3.1	UPU*Clearing
	1.3.2	PPS*Clearing – Extension
	1.3.3	Mécanisme de règlement des différends
	1.3.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Mécanismes de règlement
	1.3.5	Coopérative EMS – Règlements
	1.3.6	Transport – Systèmes de règlement
	1.3.7	Rémunération 5 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	1.3.8	Rémunération – Lien avec la qualité de service

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques abordables

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
2.1 Conseil et renforcement des capacités	2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique
	2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal
	2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution
	2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'UPU
	2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal
	2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.8	GMS – Renforcement des capacités
	2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil
	2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités
	2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités
	2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités
	2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités
	2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités
	2.1.15	Transport – Renforcement des capacités
	2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités
	2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale
	2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale
	2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement
	2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct
	2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable
	2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce
	2.1.25	Égalité des genres
	2.1.26	Gestion des risques liés aux catastrophes, développement durable et utilisation du réseau (proposition d'un Pays-membre – Japon)

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	2.1.27	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur postal (proposition d'un Pays-membre)
2.2 Solutions informatiques	2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques
	2.2.2	GMS – Solutions informatiques
	2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques
	2.2.4	Douanes – Solutions informatiques
	2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques
	2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques
	2.2.7	Transport – Solutions informatiques
	2.2.8	.POST – Solutions informatiques
	2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement
	2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct
	2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable
	2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'UPU
	2.2.13	Coopérative télématique
	2.2.14	Dématérialisation de la communication entre le Bureau international et les partenaires de l'UPU
2.3 Normes	2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification
	2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux
	2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion
	2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion
	2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes
	2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement
	2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes
	2.3.8	Douanes – Normes
	2.3.9	Coopérative EMS – Normes
	2.3.10	Sécurité – Normes
	2.3.11	Transport – Normes

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales
	3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux
	3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale
	3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche
	3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché
	3.1.6	Numérique 2 – Recherches sur la transformation et l'innovation numériques
	3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale
	3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle
	3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct
	3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable
	3.1.11	Commerce 2 – Recherches
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée
	3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse
	3.2.3	Coopérative EMS – Analyse
	3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique
	3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse
3.3 Stockage et protection des données	3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle
	3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données
	3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données
	3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données
	3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial

Soutien fonctionnel

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.1 Cabinet	4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils
	4.1.2	Gouvernance et contrôle interne
	4.1.3	Planification stratégique
	4.1.4	Communication
4.2 Finances	4.2.1	Fonction d'appui financier
	4.2.2	Mobilisation des ressources
	4.3.1	Formation et développement

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.3 Ressources humaines	4.3.2	Politique en matière de ressources humaines
	4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires
4.4 Affaires juridiques	4.4.1	Fonction de soutien juridique
4.5 Logistique	4.5.1	Services linguistiques
	4.5.2	Services généraux

Outre les propositions de travail, le Programme et budget comprend également le paiement de la garantie à la Caisse de prévoyance, comme décidé par le Congrès d'Abidjan.

Frais hors exploitation

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
5.1 Respect des obligations envers le personnel	5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Partie II – Budget pour 2023

1. Aperçu du budget pour 2023 par programme

	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services		Total (CHF)
	Personnel	Autres	Personnel	Autres	Personnel	Autres	
Pilier stratégique 1 – Forum							
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	3 603 920	399 900	1 228 685	438 965	119 750	-	5 791 220
1.2 Traités et arrangements internationaux	1 135 670	70 000	335 650	50 000	-	-	1 591 320
1.3 Mécanismes de règlement	453 600	64 735	225 625	-	135 600	388 775	1 268 335
Pilier stratégique 1 – Total	5 193 190	534 635	1 789 960	488 965	255 350	388 775	8 650 875
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques							
2.1 Conseil et renforcement des capacités	3 766 452	2 154 000	1 914 275	8 848 619	0	20 000	16 703 346
2.2 Solutions informatiques	1 618 050	1 613 705	545 425	1 773 250	10 896 850	6 332 560	22 779 840
2.3 Normes	627 660	10 000	673 175	50 000	57 050	374 000	1 791 885
Pilier stratégique 2 – Total	6 012 162	3 777 705	3 132 875	10 671 869	10 953 900	6 726 560	41 275 071
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances							
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	1 763 428	187 700	413 725	877 700	0	22 000	3 264 553
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	421 320	79 500	494 575	240 000	0	0	1 235 395
3.3 Stockage et protection des données	315 300	114 000	209 325	200 000	40 750	0	879 375
Pilier stratégique 3 – Total	2 500 048	381 200	1 117 625	1 317 700	40 750	22 000	5 379 323

	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services		Total (CHF)
	Personnel	Autres	Personnel	Autres	Personnel	Autres	
Soutien fonctionnel							
4.1 Cabinet	3 923 560	468 550	0	30 000	0	0	4 422 110
4.2 Finances	1 906 480	218 600	0	616 000	0	0	2 741 080
4.3 Ressources humaines	1 324 440	709 945	0	0	0	0	2 034 385
4.4 Affaires juridiques	991 200	31 500	0	0	0	0	1 022 700
4.5 Logistique	3 908 960	4 007 855	135 600	80 000	0	0	8 132 415
Soutien fonctionnel – Total	12 054 640	5 436 450	135 600	726 000	0	0	18 352 690
Frais hors-exploitation							
5.1 Respect des obligations envers le personnel		3 000 000		723 500	0	0	3 723 500
Frais hors exploitation – Total		3 000 000		723 500	0	0	3 723 500
Total général	25 760 040	13 129 990	6 176 060	13 928 034	11 250 000	7 137 335	77 381 459

2. Fiches de programme

Pilier stratégique 1 – Forum

Le premier pilier stratégique de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques.
- Programme 1.2 – Traités et arrangements internationaux.
- Programme 1.3 – Mécanismes de règlement.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques

Mandat et objectifs

Dans le cadre de cette première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1, l'UPU poursuivra sa mission historique, à savoir de devenir le seul forum mondial où tous les acteurs clés du secteur postal peuvent se rencontrer pour partager des pratiques exemplaires, élaborer des stratégies et obtenir un soutien dans leurs efforts de développement socioéconomique et de mise en œuvre de la vision pour le secteur. La concrétisation de cet objectif repose sur 24 propositions de travail.

Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de forums thématiques organisés, le nombre de nouveaux membres adhérant aux plates-formes de partage d'informations et le niveau de sensibilisation à des thèmes spécifiques grâce aux activités menées auprès des acteurs externes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques	CA
1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie	CA
1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CEP
1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CA et CEP
1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat	CEP
1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat	CEP
1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat	CEP
1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat	CEP
1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat	CEP
1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat	CEP
1.1.11	Douanes – Secrétariat	CEP
1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat	CEP
1.1.13	Sécurité – Secrétariat	CEP
1.1.14	Transport – Événements	CEP
1.1.15	Événements et réunions .POST	CEP
1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques	CA et CEP
1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale	CA
1.1.18	Services financiers postaux 4 – Développement des services postaux de paiement – Pratiques exemplaires	CEP

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		Personnel (m/h)		Autre (CHF)		Personnel (m/h)		Autre (CHF)			
	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)		
1.1.18	0,125	3,5	1	79 150									79 150	
1.1.19	1,25	5	3	146 400									146 400	
1.1.20	2	12		250 400									250 400	
1.1.21	0,5	0,5		19 350			2	25 000					66 950	
1.1.22	0,125	4		68 000			6	97 800					165 800	
1.1.23	2,5	7	3	24 000			6	97 800					325 800	
1.1.24	0,25	2	0,75	22 000			6	97 800					166 475	
1.1.25	9,85	3,4	12	5 500			4	65 200					482 360	
1.1.26	0,775		4,5	68 210									68 210	
1.1.27														
Total	35,2	102,5	101,3	4 003 820			53,75	438 965			7	0,5	119 750	5 791 220

Programme 1.2 – Traités et arrangements internationaux

Mandat et objectifs

Grâce à cette deuxième catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1, l'UPU renforcera son rôle d'instance permettant aux gouvernements de trouver des solutions multilatérales aux blocages mondiaux et régionaux, en redynamisant ainsi les concepts d'obligation de service universel et de territoire postal unique. La concrétisation de cet objectif repose sur 13 propositions de travail. Comme pour la catégorie précédente, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de nouveaux pays signataires de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement, l'évaluation de l'état actuel des systèmes de rémunération de l'UPU et la modification des articles du Règlement général afin d'améliorer la rationalisation et l'harmonisation. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.2.1	Amélioration de la qualité de service – Traités	CEP
1.2.2	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Traités	CA et CEP
1.2.3	Respect des normes opérationnelles – Arrangements internationaux	CEP
1.2.4	Questions opérationnelles et comptables – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités	CEP
1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux	CEP
1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux	CEP
1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement	CA et CEP
1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération	CA et CEP
1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
1.2.1		6,5	4							151 150	151 150
1.2.2					1,5					24 450	24 450
1.2.3		1,5								24 450	24 450
1.2.4		1,5								24 450	24 450
1.2.5		2,4								39 120	39 120
1.2.6	2	3	3							127 600	127 600
1.2.7		0,5								8 150	8 150
1.2.8					2	16				213 400	213 400
1.2.9										6 000	6 000
1.2.10		6							50 000	98 300	148 300
1.2.11	0,75	7,5	2							50 000	211 650
1.2.12	3,25	12	4							313 600	313 600
1.2.13	2,5	6	3				6			13 500	201 200
Total	8,5	46,9	16		9,5	16			50 000	70 000	1 205 670
										97 800	299 000
										385 650	1 591 320

Programme 1.3 – Mécanismes de règlement

Mandat et objectifs

L'objectif visé par cette dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1 est de faire en sorte que l'UPU améliore sa gamme de mécanismes permettant aux acteurs du secteur postal de régler leurs transactions et leurs différends de la manière la plus avantageuse et efficace pour toutes les parties impliquées. La concrétisation de cet objectif repose sur huit propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de membres de UPU*Clearing et de PPS*Clearing, ainsi que le nombre de d'affaires traitées par l'UPU au moyen de son mécanisme officiel de règlement des différends (expertise, médiation et arbitrage). Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.3.1	UPU*Clearing	CA
1.3.2	PPS*Clearing – Extension	CA
1.3.3	Mécanisme de règlement des différends	CA
1.3.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Mécanismes de règlement	CA et CEP
1.3.5	Coopérative EMS – Règlements	CEP
1.3.6	Transport – Systèmes de règlement	CEP
1.3.7	Rémunération 5 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération	CEP
1.3.8	Rémunération – Lien avec la qualité de service	CEP

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)			
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total (CHF)		
1.3.1		6							12	126 275	261 875	359 675
1.3.2		6								262 500	262 500	360 300
1.3.3												
1.3.4					1,5						24 450	24 450
1.3.5					1,25	16					201 175	201 175
1.3.6		1									16 300	16 300
1.3.7	2	10	3								12 000	253 700
1.3.8											52 735	52 735
Total	2	23	3		2,75	16			12	388 775	524 375	1 268 335

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques

Le pilier stratégique 2 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités.
- Programme 2.2 – Solutions informatiques.
- Programme 2.3 – Normes.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 2, l'UPU cherchera à offrir aux acteurs du secteur postal des avis de qualité, des formations et des possibilités de coopération technique pour les aider à naviguer à travers les défis et les opportunités d'un secteur changeant à toute vitesse. Cet objectif sera mené à bien au moyen de 27 propositions de travail. Afin de contrôler sa mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre de pays bénéficiant d'une assistance, les projets transversaux visant à renforcer l'infrastructure de la chaîne logistique et l'amélioration de la qualité des services, et l'utilisation annuelle du système OSCAR (la solution en ligne de l'UPU pour l'établissement de bilans carbone et la production de rapports) par les parties prenantes. Les informations détaillées sur les résultats sur ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique	CA
2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal	CA
2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution	CA
2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'UPU	CA
2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal	CA
2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CEP
2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.8	GMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil	CEP
2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités	CEP
2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités	CEP
2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités	CEP
2.1.15	Transport – Renforcement des capacités	CEP
2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement	CEP
2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération	CEP
2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct	CEP
2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable	CA
2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA
2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce	CA
2.1.25	Égalité des genres	CA
2.1.26	Gestion des risques liés aux catastrophes, développement durable et utilisation du réseau (proposition d'un Pays-membre – Japon)	CA
2.1.27	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur postal (proposition d'un Pays-membre)	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		Personnel (m/h)		Autre (CHF)		Personnel (m/h)		Autre (CHF)		
	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)	
2.1.1	3	15,6	10,8	449 000	892 520			437 425	437 425				1 329 945
2.1.2	0,96	10,8	9,6	273 000	579 024			57 350	57 350				636 374
2.1.3	0,96	31,2	38,4	903 000	1 866 984			246 750	246 750				2 113 734
2.1.4	0,96	5,4	4,2	257 000	413 984			87 100	87 100				501 084
2.1.5													
2.1.6		7	4	50 000	209 300			90 000	90 000				299 300
2.1.7						25,6	70,4	4 335 994	5 548 794			20 000	5 548 794
2.1.8	0,5	14,5	14	13 500	419 250							20 000	439 250
2.1.9		5,5		6 000	95 650								95 650
2.1.10		2,4		10 000	49 120								49 120
2.1.11	2	4	3		143 900								143 900
2.1.12		3		9 000	57 900			150 000	150 000				207 900
2.1.13						1,25	16	200 000	401 175				401 175
2.1.14				7 000	7 000			1 050 000	1 050 000				1 057 000
2.1.15		12			195 600			50 000	50 000				245 600
2.1.16	0,125	4	0,75	40 000	116 475	6		100 000	197 800				314 275
2.1.17	0,125	5		32 500	116 800								116 800
2.1.18	0,125	5		10 000	94 300	12		960 000	1 155 600				1 249 900
2.1.19	0,25	8	2	23 000	181 600								181 600
2.1.20	1,05	6	1	2 500	135 120								135 120
2.1.21		1			16 300		1	14 000	25 300				41 600
2.1.22	0,125	4,5		8 500	84 650	6			97 800				182 450
2.1.23	1,75	5	3	45 000	199 600	6			97 800				297 400
2.1.24	0,25	1	0,75	15 000	45 375								45 375
2.1.25													
2.1.26								900 000	900 000				900 000
2.1.27								170 000	170 000				170 000
Total	12,18	150,9	91,5	2 154 000	5 920 452	56,85	87,4	8 848 619	10 762 894	20 000	20 000	20 000	16 703 340

Programme 2.2 – Solutions informatiques

Mandat et objectifs

En proposant la deuxième catégorie de solutions dans le cadre du pilier stratégique 2, l'UPU étendra son portefeuille de solutions informatiques pour mieux répondre aux besoins des acteurs à tous les niveaux de développement dans un environnement de rupture numérique. La concrétisation de cet objectif repose sur 14 propositions de travail. Comme pour les catégories précédentes, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre d'opérateurs et d'acteurs du secteur postal élargi qui adoptent les outils informatiques liés aux services électroniques proposés par l'UPU, les partenaires d'échange de données sur le réseau informatique postal POST*Net et les utilisateurs des solutions mobiles de services de paiements postaux. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques	CEP
2.2.2	GMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques	CEP
2.2.4	Douanes – Solutions informatiques	CEP
2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques	CEP
2.2.7	Transport – Solutions informatiques	CEP
2.2.8	.POST – Solutions informatiques	CEP
2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement	CEP
2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct	CEP
2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable	CA
2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'UPU	CA et CEP
2.2.13	Coopérative télématique	CEP
2.2.14	Dématérialisation de la communication entre le Bureau international et les partenaires de l'UPU	CEP

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification	CA
2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux	CA
2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion	CEP
2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion	CEP
2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes	CEP
2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement	CEP
2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes	CEP
2.3.8	Douanes – Normes	CEP
2.3.9	Coopérative EMS – Normes	CEP
2.3.10	Sécurité – Normes	CEP
2.3.11	Transport – Normes	CEP

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G			
2.3.1	0,25				1,5	12					65 000	230 650
2.3.2	0,25		7,2		2,5	24					117 000	515 910
2.3.3		7										114 100
2.3.4		6										97 800
2.3.5		3,5										57 050
2.3.6								3,5			192 000	249 050
2.3.7	2	3	3									127 600
2.3.8		1,5										24 450
2.3.9					1,25	16						201 175
2.3.10											10 000	10 000
2.3.11		7									50 000	164 100
Total	2,5	28	10,2		5,25	52		3,5			374 000	1 791 885

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

Le pilier stratégique 3 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés.
- Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis.
- Programme 3.3 – Stockage et protection des données.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'UPU développera sa capacité d'étude approfondie afin d'aider les acteurs du secteur postal à mieux comprendre et anticiper les tendances qui affectent le secteur dans son ensemble. La concrétisation de cet objectif repose sur 11 propositions de travail relevant de la catégorie «Études et connaissances sur les tendances des marchés». Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement de ces propositions de travail sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de pays ayant bénéficié d'une analyse nationale complète, le nombre de projets de recherche conjoints avec d'autres organisations internationales et le pourcentage de tous les messages EDI échangés à des fins d'analyse économique postale mondiale. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales	CA
3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux	CA
3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale	CA
3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche	CEP
3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché	CEP
3.1.6	Économie numérique 2 – Recherches sur le numérique	CA
3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale	CA
3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle	CA
3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct	CEP
3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable	CA
3.1.11	Commerce 2 – Recherches	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	
	D	P			G	D			P	G			
3.1.1	0,96	17,4	6	26 000	398 924			17 025	17 025				415 949
3.1.2	0,96	17,4	6	37 000	409 924			15 675	15 675				425 599
3.1.3	0,5	30		22 000	522 200						22 000	22 000	544 200
3.1.4	1	4,5	3		129 650								129 650
3.1.5						1,25	16	200 000	401 175				401 175
3.1.6	0,25	4	0,75	16 500	95 775	6			97 800				193 575
3.1.7	0,5	5		33 000	125 700			565 000	565 000				690 700
3.1.8	1,2	3	1	32 200	119 280								119 280
3.1.9		1			16 300		1,5	80 000	96 950				113 250
3.1.10	0,5	4		3 000	79 400	6			97 800				177 200
3.1.11	0,5	1	0,75	18 000	53 975								53 975
Total	6,37	87,3	17,5	187 700	1 951 128	13,25	17,5	877 700	1 291 425	22 000	22 000	22 000	3 264 553

Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis

Mandat et objectifs

Grâce à cette deuxième catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'UPU exploitera le potentiel des données postales de masse en sa possession et articulera des solutions pour les acteurs du secteur postal autour de connaissances et d'analyses ciblées. La concrétisation de cet objectif repose sur six propositions de travail. Comme pour la catégorie précédente, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de documents de politique générale sur les principales questions commerciales, le nombre de pays participant à la base de données mondiale sur les cadres réglementaires et le nombre d'études analytiques sur les bureaux d'échange extraterritoriaux. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée	CEP
3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse	CEP
3.2.3	Coopérative EMS – Analyse	CEP
3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique	CA
3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA et CEP
3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
3.2.1		4,5	3							40 000	147 250
3.2.2		2,4									39 120
3.2.3					1,25	16				401 175	401 175
3.2.4	0,25	4	0,75		6					97 800	186 575
3.2.5	1,5	6	3		6					97 800	325 100
3.2.6	0,25	1	0,75		6					97 800	136 175
Total	2	17,9	7,5		19,25	16				734 575	1 235 395

Programme 3.3 – Stockage et protection des données

Mandat et objectifs

La dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3 permet à l'UPU de renforcer son rôle de gardien des données internationales sur le secteur en les stockant de manière neutre et sécurisée. La concrétisation de cet objectif repose sur cinq propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base d'un certain nombre de résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre d'utilisateurs de la base de données Universal POST*CODE® DataBase, l'extension de la plate-forme de données de masse de l'UPU et l'introduction d'une norme en matière de systèmes de gestion de la confidentialité des informations. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle	CA
3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données	CEP
3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données	CEP
3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données	CEP
3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial	CA et CEP

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)											
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)												
	D	P	G	D	P	G	D	P	G												
3.3.1	0,25				0,5						8 150									87 750	
3.3.2	7																			154 100	
3.3.3																		2,5			40 750
3.3.4								1,25	16												401 175
3.3.5																					195 600
Total	0,25	19			1,75	16		1,75	16		200 000		2,5							40 750	879 375

Soutien fonctionnel

Les activités de soutien fonctionnel de la SPA sont divisées en cinq catégories, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 4.1 – Cabinet.
- Programme 4.2 – Finances.
- Programme 4.3 – Ressources humaines.
- Programme 4.4 – Affaires juridiques.
- Programme 4.5 – Logistique.

Les explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-après.

Programme 4.1 – Cabinet

Mandat et objectifs

La catégorie «Cabinet» comprend quatre propositions de travail relatives au Cabinet et aux affaires concernant les Conseils, à la gouvernance et au contrôle interne, à la planification stratégique et à la communication. Les résultats correspondants comprennent des indicateurs tels que le nombre de sessions de Conseils organisées avec succès, le nombre de consultations du site Web de l'UPU et le pourcentage de livrables du CA/CEP ainsi que les recommandations de l'audit qui ont été mises en œuvre.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils	CA
4.1.2	Gouvernance et contrôle interne	CA
4.1.3	Planification stratégique	CA
4.1.4	Communication	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
4.1.1	27	12	57,6								1 621 280
4.1.2	2	24	12								738 150
4.1.3	0,75	42	9,6								839 880
4.1.4	3	42	30							30 000	1 192 800
Total	32,75	120	109,2							30 000	4 392 110
										30 000	4 422 110

Programme 4.2 – Finances

Mandat et objectifs

La catégorie «Finances» couvre deux propositions de travail liées au rôle de support ainsi qu'à la mobilisation des ressources. L'avancement des travaux prévus peut être évalué par des résultats tels que l'approbation des rapports financiers sans réserve par les Vérificateurs extérieurs, le nombre de nouveaux partenariats formalisés avec des donateurs multilatéraux pour des interventions au niveau mondial ou national ainsi que le nombre de contributeurs volontaires appuyant la mise en œuvre de la stratégie.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.2.1	Fonction d'appui financier	CA
4.2.2	Mobilisation des ressources	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total (CHF)
4.2.1	12	46,8	64,8							1 958 480
4.2.2	2	6								166 600
Total	14	52,8	64,8							2 125 080
										616 000
										616 000
										1 958 480
										782 600
										2 741 080

Programme 4.3 – Ressources humaines

Mandat et objectifs

La troisième catégorie d'activités relevant du support fonctionnel concerne les ressources humaines et comprend trois propositions de travail concernant la formation et le développement, la politique en matière de ressources humaines et l'administration (prestations et salaires). La réalisation des objectifs pour ces propositions de travail peut être quantifiée par des résultats tels que le pourcentage de personnel ayant suivi une formation dans le domaine de l'informatique ou des nouvelles technologies (dans le cadre du pilier stratégique 2) et la réduction des délais de recrutement pour les postes à durée déterminée.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.3.1	Formation et développement	CA
4.3.2	Politique en matière de ressources humaines	CA
4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
4.3.1	4	0	6							306 045
4.3.2	4	12	3.6							371 880
4.3.3	4	12	49.2							1 356 460
Total	12	24	58.8							2 034 385

Programme 4.4 – Affaires juridiques

Mandat et objectifs

L'avancement de la proposition de travail relative à la fonction d'appui juridique peut être évaluée sur la base de résultats tels que le pourcentage de demandes externes de clarification juridique traitées dans un délai de sept jours ouvrables (uniquement les demandes émanant d'entités gouvernementales et d'opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union) et le pourcentage de demandes de rédaction, d'examen ou de validation d'instruments contractuels émanant du Bureau international traitées dans un délai de sept jours ouvrables.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.4.1	Fonction de soutien juridique	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
4.4.1	12	36	12							1 022 700
Total	12	36	12							1 022 700

Programme 4.5 – Logistique

Mandat et objectifs

La dernière proposition de travail relevant du support fonctionnel concerne le domaine de la logistique. Les résultats permettant d'évaluer les progrès réalisés comprennent le pourcentage de documents et de locaux prêts pour chaque réunion ou événement.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.5.1	Services linguistiques	CA
4.5.2	Services généraux	CA

Budget pour 2023

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
4.5.1	1	60	158,4							2 790 320
4.5.2	3	9,6	79,2			12				5 126 495
Total	4	69,6	237,6			12				7 916 815
										215 600
										80 000
										215 600
										8 132 415

Frais hors exploitation

Cette catégorie inclut le versement du montant dû au titre de la garantie de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

<i>Catégorie</i>	<i>OPP</i>	<i>Description</i>
5.1 Respect des obligations envers le personnel	5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Budget pour 2023

<i>N°</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Contributions volontaires</i>			<i>Vente de produits et services</i>			<i>Total (CHF)</i>
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Total (CHF)</i>	
	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>
5.1.1				3 000 000	3 000 000				723 500	723 500
Total				3 000 000	3 000 000				723 500	723 500
										3 723 500
										3 723 500

3. Budget présenté par nature des charges et des produits

3.1 Charges relevant du budget ordinaire

Pour 2023, les charges du budget ordinaire se montent à 38 890 030 CHF et comprennent un montant de 3 723 500 CHF, correspondant à l'application des garanties de l'Union relatives à la Caisse de prévoyance.

Les investissements prévus en 2023 sont indiqués dans le tableau I.

Tableau I – Investissements envisagés – Budget de 2023 (en francs suisses)

Description	Montant
Sécurité informatique (remplacement des serveurs et consolidation)	200 000
Remplacement des ordinateurs portables	350 000
Remplacement du Wi-Fi	100 000
Transmission vidéo en continu	50 000
Total – Matériel informatique	700 000
Système d'archivage électronique	300 000
Sécurité informatique (rançongiciels)	50 000
Service Microsoft Cloud	40 000
Total – Logiciels informatiques	390 000
Bâtiment (rénovation)	400 000
Total – Bâtiment	400 000
Total – Investissements	1 490 000

L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a entraîné l'introduction de charges d'amortissement en 2011. Celles-ci ont une incidence directe sur le budget. Le tableau II résume le montant des amortissements comptabilisés en tant que charges dans le budget ordinaire de l'Union.

Tableau II – Amortissements en 2023 (en francs suisses)

Description	Amortissements
Machines, mobilier et matériel	138 374
Équipement informatique et de communication	159 139
Logiciels	210 366
Véhicules	3 531
Bâtiment	910 790
Total des amortissements	1 422 200

Les autres charges du budget ordinaire figurent dans le tableau III et comprennent les dépenses de personnel et les autres frais de fonctionnement.

Tableau III – Charges hors amortissements (en francs suisses)

Description	Montant
Dépenses de personnel (hors coopération au développement)	26 446 985
Coopération au développement	2 175 000

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Autres charges de fonctionnement	5 395 845
Total des charges hors amortissements	34 017 830
Total des amortissements	1 422 200
Total des charges récurrentes	35 440 030
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 000 000
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000
Total des charges	38 890 030

Le tableau IV contient un récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union.

Tableau IV – Récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2023</i>	<i>Budget de 2022</i>	<i>Écart</i>
Salaires et indemnités	17 938 340	17 458 804	2,7%
Charges sociales	7 920 000	7 803 000	1,5%
Recrutement et cessation de service	385 000	305 000	26,2%
Formation et autres dépenses de personnel	203 645	155 000	31,4%
Coopération au développement	527 000	1 063 250	-50,4%
Total des coûts de personnel	26 973 985	26 785 054	0,7%
Frais de voyage	465 945	426 980	9,1%
Activités liées aux projets de coopération au développement	1 648 000	1 476 168	11,64%
Conseil et services externes	2 157 785	2 435 673	-11,4%
Frais généraux	1 243 370	1 016 670	22,3%
Équipement et fournitures	1 390 645	1 211 285	14,8%
Charges d'amortissement	1 422 200	1 422 200	0,0%
Autres charges	138 100	392 500	-64,8%
Total des charges de fonctionnement	8 466 045	8 381 476	1,0%
Total des charges récurrentes	35 440 030	35 166 530	0,8%
Montant de la garantie à verser à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 723 500	-19,4%
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000		-
Total des charges	38 890 030	38 890 030	0,0%

3.2 Produits relevant du budget ordinaire

Les sources de financement des charges du budget ordinaire sont les contributions des Pays-membres de l'Union et les recettes administratives.

Les contributions représentent la partie des ressources de l'Union financées par les Pays-membres. Pour 2023, elles s'élèvent à 37 812 300 CHF.

Les contributions pour les coûts de traduction en français s'élèvent à 164 000 CHF.

Tableau V – Récapitulatif des produits relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget de 2023	Budget de 2022	Écart
A. Contributions des Pays-membres			
Contributions aux dépenses de l'Union	37 812 300	37 687 800	0,3%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	166 400	-1,4%
Total des contributions des Pays-membres	37 976 300	37 854 200	0,3%
B. Recettes administratives			
Produits des ventes de publications	170 000	170 000	0,0%
Location des locaux	450 000	450 000	0,0%
Recettes diverses	293 730	415 830	-29,4%
Total des recettes administratives	913 730	1 035 830	-11,8%
Total général	38 890 030	38 890 030	0,0%

3.3 Niveau des charges nettes de l'Union

Les charges nettes se composent des dépenses auxquelles on soustrait les recettes administratives. Les charges nettes sont financées par les contributions des Pays-membres.

Les charges nettes sont estimées à 37 976 300 CHF.

Tableau VI – Récapitulatif général (en francs suisses)

Description	Budget de 2023	Budget de 2022	Écart
Charges récurrentes de l'Union			
Charges de personnel (hors coopération au développement)	26 446 985	25 721 804	2,8%
Charges de personnel pour la coopération au développement	527 000	1 063 250	-50,4%
Dépenses pour les projets de coopération au développement	1 648 000	1 476 168	11,64%
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	6 818 045	6 905 308	-1,3%
Total des charges récurrentes	35 440 030	35 166 530	0,8%
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 723 500	-19,4%
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000		
Total des charges	38 890 030	38 890 030	0,0%
Recettes administratives	913 730	1 035 830	-11,8%
Charges nettes	37 976 300	37 854 200	0,3%
Contributions aux dépenses de l'Union	37 812 300	37 687 800	0,3%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	166 400	-1,4%
Total des contributions des Pays-membres	37 976 300	37 854 200	0,3%

Tableau VII – Plan d'affectation des postes de travail inclus dans le budget de 2023

Catégories Directions	Union Cadre			Total	Non cadre			Total Union	Extrabudgétaire				Total général ¹
	Hors classe ²	P	G		P	G	Total		Hors classe	P	G ³	Total extrabudgétaire	
Bureaux du Directeur général et du Vice-Directeur général	2,0	0,0	3,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction de l'administration et du Cabinet (DACAB)	1,0	7,0	5,5	13,5	1,0	1,0	2,0	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0	15,5
Direction des finances (DFI)	1,0	5,0	7,0	13,0	0,0	0,0	0,0	13,0	0,0	1,9	3,8	5,7	18,7
Direction des affaires juridiques (DAJ)	1,0	3,0	1,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction des ressources humaines (DRH)	1,0	3,0	4,9	8,9	0,0	0,0	0,0	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9
Direction des opérations postales (DOP)	2,0	15,0	9,5	26,5	1,0	0,0	1,0	27,5	0,0	6,0	20,7	26,7	54,2
Direction de la logistique (DL)	1,0	6,0	23,3	30,3	0,0	0,0	0,0	30,3	0,0	0,0	3,6	3,6	33,9
Direction du Centre de technologies postales (DCTP)	0,0	3,0	2,0	5,0	1,0	0,0	1,0	6,0	1,0	62,0	0,5	63,5	69,5
Direction des politiques, de la régulation et des marchés (DPRM)	2,0	15,0	3,3	20,3	3,0	1,5	4,5	24,8	0,0	5,0	0,5	5,5	30,3
Direction du développement et de la coopération (DCDEV)	1,0	9,0	7,0	17,0	0,0	0,0	0,0	17,0	0,0	0,0	1,6	1,6	18,6
Total	12,0	66,0	66,5	144,5	6,0	2,5	8,5	153,0	1,0	74,9	30,7	106,6	259,6

¹ Fonctionnaires associés (détachés), contrats à court terme et stagiaires non compris.² Fonctionnaires élus et Directeurs.³ Fonctionnaires spécialistes et services généraux.

Annexes

1. Système de financement du budget de l'Union

1.1 Introduction

Le système de financement du budget de l'Union s'articule autour de trois piliers, à savoir:

- un premier pilier, financé par les contributions nationales des Pays-membres et les recettes administratives, qui représente le budget ordinaire;
- un deuxième pilier, financé par les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières;
- un troisième pilier, financé par la vente de produits et services.

Il est donc indispensable que toutes les activités relevant des deuxième et troisième piliers soient autofinancées.

1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union

Tableau X – Récapitulatif des types de produits par pilier

<i>Pilier</i>	<i>Types d'activités financées</i>	<i>Principale source de financement</i>	<i>Type de financement</i>
1 – Budget ordinaire	Charges de l'Union	Pays-membres	Contributions statutaires des Pays-membres
2 – Contributions volontaires	Coopérative télématique, EMS, UPU*Clearing, etc.	Opérateurs désignés	Autres contributions annuelles
	Contributions au Fonds pour l'amélioration de la qualité de service, contributions volontaires affectées et non affectées et autres contributions financières	Opérateurs désignés et toute autre source de financement (y compris privée)	Contributions volontaires
3 – Ventes de produits et services	POST*CODE, Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS), codes à barres, refacturation des coûts des coupons-réponse internationaux, produits du CTP et autres ventes	Toute source de financement (y compris privée) générant des produits provenant de services rendus	Ventes

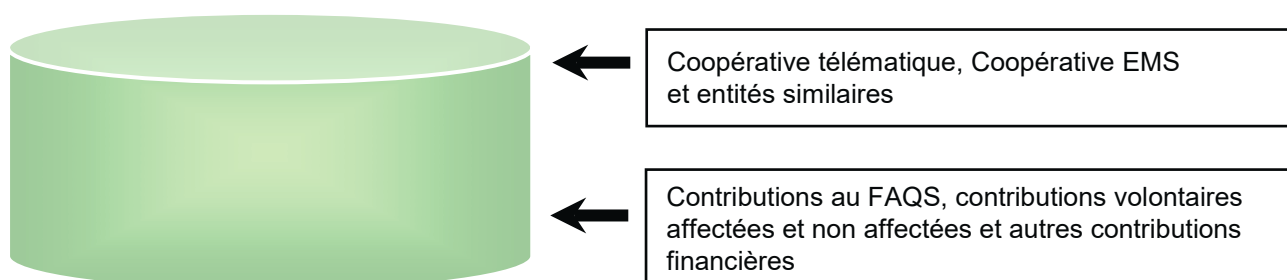
1.3 Fonctionnement des trois piliers

a) Premier pilier

Le premier pilier représente le budget ordinaire de l'Union, financé par les contributions nationales des Pays-membres, auquel est appliqué un plafond budgétaire fixé par le Congrès.

b) Deuxième pilier

Le deuxième pilier représente les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières. Les activités des organes financés par les utilisateurs, comme la Coopérative télématique et la Coopérative EMS, sont financées par les cotisations annuelles versées par leurs membres.



La Coopérative télématique, la Coopérative EMS et les entités similaires sont par définition des centres de profit et d'investissement ayant vocation à s'autofinancer. Elles peuvent affecter les recettes aux dépenses pour parvenir à l'équilibre financier alors que, dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, les recettes ainsi que les dépenses sont fixées par le CA.

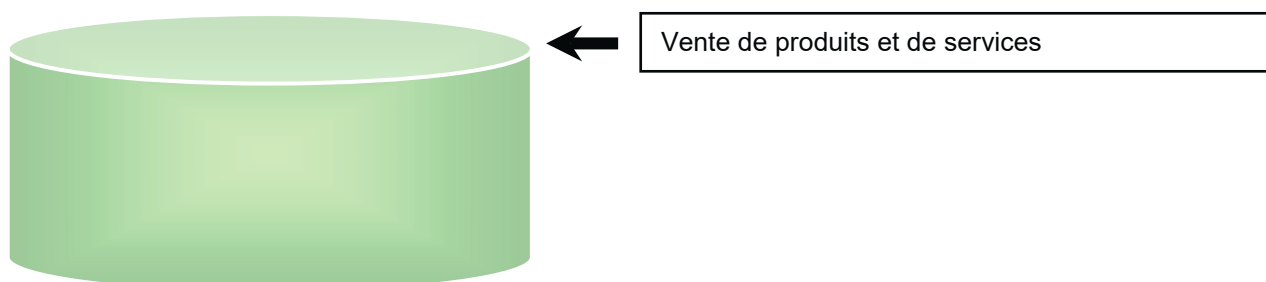
Les autres sources de contributions volontaires permettent aux Pays-membres, opérateurs désignés et autres donateurs publics et privés de répondre à certains besoins de financement. Les fonds versés sont des fonds volontaires affectés ou non affectés en fonction des souhaits des donateurs et des priorités accordées aux activités correspondantes.

En raison de sa nature extrabudgétaire, ce pilier de financement n'est pas concerné par le plafond budgétaire fixé par le Congrès. Les caractéristiques du second pilier sont les suivantes:

- Apporter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale.
- Mieux répondre aux attentes des Pays-membres en matière d'assistance technique et de coopération au développement.
- Possibilité pour les donateurs de décider des montants qu'ils souhaitent verser durant une période de temps à leur convenance.

c) Troisième pilier

Le troisième pilier est destiné à financer les activités de l'UPU par le biais de la vente de produits et services. Il intègre donc les recettes issues de la vente des produits et des services fournis par l'UPU.



1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union

La valeur de l'unité de contribution se base sur le montant des charges récurrentes nettes inscrites au budget ordinaire de l'Union approuvé par le CA et sur le nombre total d'unités de contribution.

Pour 2023, la valeur de l'unité de contribution (en francs suisses) a été calculée sur la base du nouveau mécanisme de contributions adopté au Congrès d'Abidjan et détaillé dans le document CA 2021.2–Doc 11:

Charges nettes pour 2023 (a)	37 976 300
Contributions au Service de traduction français (b)	164 000
Contributions aux dépenses de l'Union (a – b)	37 812 300
Nombre total d'unités de contribution (c)	865,8
Montant de l'unité de contribution, groupe 1	43 500
Montant de l'unité de contribution, groupe 2	46 000

2. Contributions des Pays-membres

2.1 Introduction

Le tableau VIII présente l'évolution des contributions depuis 1999.

2.2 Évolution annuelle des contributions

Tableau VIII – Évolution des contributions depuis 1999 (en francs suisses)

Année	Nombre total d'unités de contribution	Montant de l'unité de contribution	Montant total facturé
1999	908,5	37 280	33 868 880
2000	907	37 280	33 812 960
2001	878	39 110	34 338 580
2002	878	39 110	34 338 580
2003	877	39 360	34 518 720
2004	877	39 360	34 518 720
2005	865	39 360	34 046 400
2006	865	39 360	34 046 400
2007	867,5	39 990	34 691 325
2008	867,5	39 990	34 691 325
2009	864,5	40 993	35 438 449
2010	864,5	40 993	35 438 449
2011	864	41 770	36 089 280
2012	865,5	41 770	36 151 935
2013	852,5	41 770	35 608 925
2014	852,5	41 770	35 608 925
2015	852,5	41 770	35 608 925
2016	854,5	41 770	35 692 465
2017	830,5	43 526	36 148 343
2018	830,5	43 526	36 148 343
2019	830,5	43 526	36 148 343
2020	821,8	46 000	37 802 800
2021	821,3	46 000	37 779 800
2022	819,3	46 000	37 687 800
2023	865,8	43 500 (groupe 1) 46 000 (groupe 2)	37 812 300

3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2023

*Unités
de contribution*

Classe de 60 unités

1.	Amérique (États-Unis)	60
----	-----------------------	----

Classe de 55 unités

1.	Japon	55
----	-------	----

Classe de 50 unités

1.	Allemagne	50
2.	France	50
3.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	<u>50</u>
		150

Classe de 40 unités

1.	Canada	40
2.	Chine (Rép. pop.)	40
	<i>Y compris:</i>	
	<i>Hongkong, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	1
	<i>Macao, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	0,5
		<u>80</u>

Classe de 27 unités

1.	Italie	27
----	--------	----

Classe de 25 unités

1.	Espagne	25
----	---------	----

Classe de 20 unités

1.	Arabie saoudite	20
2.	Australie	20
3.	Inde	20
4.	Russie (Fédération de)	<u>20</u>
		80

Classe de 15 unités

1.	Belgique	15
2.	Corée (Rép.)	15
3.	Pays-Bas	15
4.	Suède	15
5.	Suisse	<u>15</u>
		75

Classe de 10 unités

1.	Afrique du Sud	10
2.	Brésil	10
3.	Danemark	10
4.	Finlande	10
5.	Mexique	10
6.	Norvège	10
7.	Pakistan	<u>10</u>
		70

Classe de 6 unités

1.	Autriche	6
2.	Pologne	6
		12

Classe de 5 unités

1.	Algérie	5
2.	Égypte	5
3.	Hongrie	5
4.	Indonésie	5
5.	Iran (Rép. islamique)	5
6.	Kuwait	5
7.	Maroc	5
8.	Nigéria	5
9.	Nouvelle-Zélande	5
10.	Tchèque (Rép.)	5
11.	Tunisie	5
12.	Turquie	5
13.	Ukraine	5
		65

Classe de 4 unités

1.	Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	4
2.	Singapour	4
		8

Classe de 3 unités

1.	Argentine	3
2.	Bangladesh	3
3.	Bulgarie (Rép.)	3
4.	Chili	3
5.	Colombie	3
6.	Côte d'Ivoire (Rép.)	3
7.	Ghana	3
8.	Grèce	3
9.	Irlande	3
10.	Israël	3
11.	Kenya	3
12.	Malaisie	3
13.	Portugal	3
14.	Roumanie	3
15.	Slovaquie	3
16.	Sri Lanka	3
17.	Thaïlande	3
18.	Uruguay	3
19.	Zimbabwe	3
		57

Classe de 2 unités

1.	Qatar	2
----	-------	---

Classe de 1 unité

1.	Albanie	1
2.	Arménie	1
3.	Aruba, Curaçao et S. Maarten	1
4.	Azerbaïdjan	1
5.	Bahamas	1
6.	Bahrain (Royaume)	1
7.	Barbade	1
8.	Bélarus	1
9.	Belize	1
10.	Bolivie	1
11.	Bosnie et Herzégovine	1
12.	Botswana	1
13.	Brunei Darussalam	1
14.	Cambodge	1
15.	Cameroun	1
16.	Cap-Vert	1
17.	Chypre	1
18.	Congo (Rép.)	1
19.	Costa-Rica	1
20.	Croatie	1
21.	Cuba	1
22.	Dominicaine (Rép.)	1
23.	El Salvador	1
24.	Émirats arabes unis	1
25.	Équateur	1
26.	Estonie	1
27.	Eswatini	1
28.	Fidji	1
29.	Gabon	1
30.	Géorgie	1
31.	Guatemala	1
32.	Guinée équatoriale	1
33.	Guyane	1
34.	Honduras (Rép.)	1
35.	Islande	1
36.	Iraq	1
37.	Jamaïque	1
38.	Jordanie	1
39.	Kazakhstan	1
40.	Kirghizistan	1
41.	Lettonie	1
42.	Liban	1
43.	État de Libye	1
44.	Liechtenstein	1
45.	Lituanie	1
46.	Luxembourg	1
47.	Macédoine du Nord	1
48.	Madagascar	1
49.	Maldives	1
50.	Malte	1
51.	Maurice	1
52.	Moldova	1
53.	Monaco	1
54.	Mongolie	1
55.	Monténégro	1
56.	Myanmar	1

*Unités
de contribution*

57.	Namibie	1
58.	Nicaragua	1
59.	Oman	1
60.	Ouzbékistan	1
61.	Panama (Rép.)	1
62.	Papouasie – Nouvelle-Guinée	1
63.	Paraguay	1
64.	Pérou	1
65.	Philippines	1
66.	Rép. dém. du Congo	1
67.	Rép. pop. dém. de Corée	1
68.	Saint-Marin	1
69.	Sénégal	1
70.	Serbie	1
71.	Slovénie	1
72.	Suriname	1
73.	Syrienne (Rép. arabe)	1
74.	Tadjikistan	1
75.	Trinité-et-Tobago	1
76.	Turkménistan	1
77.	Vanuatu	1
78.	Vatican	1
79.	Venezuela (Rép. bolivarienne)	1
80.	Viet Nam	1
		<u>1</u>
		80

Classe de 0,5 unité

1.	Afghanistan	0,5
2.	Angola	0,5
3.	Bénin	0,5
4.	Bhoutan	0,5
5.	Burkina Faso	0,5
6.	Burundi	0,5
7.	Centrafrique	0,5
8.	Comores	0,5
9.	Djibouti	0,5
10.	Érythrée	0,5
11.	Éthiopie	0,5
12.	Gambie	0,5
13.	Guinée	0,5
14.	Guinée-Bissau	0,5
15.	Haïti	0,5
16.	Lao (Rép. dém. pop.)	0,5
17.	Lesotho	0,5
18.	Libéria	0,5
19.	Malawi	0,5
20.	Mali	0,5
21.	Mauritanie	0,5
22.	Mozambique	0,5
23.	Népal	0,5
24.	Niger	0,5
25.	Ouganda	0,5
26.	Rwanda	0,5
27.	Salomon (îles)	0,5
28.	Sierra Leone	0,5
29.	Somalie	0,5
30.	Soudan	0,5
31.	Soudan du Sud	0,5

*Unités
de contribution*

32.	Tanzanie (Rép. unie)	0,5
33.	Tchad	0,5
34.	Timor-Leste (Rép. dém.)	0,5
35.	Togo	0,5
36.	Yémen	0,5
37.	Zambie	<u>0,5</u>
		18,5

Classe de 0,1 unité

1.	Antigua-et-Barbuda	0,1
2.	Dominique	0,1
3.	Grenade	0,1
4.	Kiribati	0,1
5.	Nauru	0,1
6.	Saint-Christophe (Saint-Kitts)-et-Nevis	0,1
7.	Sainte-Lucie	0,1
8.	Saint-Vincent-et-Grenadines	0,1
9.	Samoa	0,1
10.	Sao Tomé-et-Principe	0,1
11.	Seychelles	0,1
12.	Tonga (y compris Niuafou'ou)	0,1
13.	Tuvalu	<u>0,1</u>
		1,3

Total général: 192 Pays-membres

865,8

